



Distr.: GÉNÉRALE

GC.9/3

30 novembre 2000

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Neuvième session

Vienne, 3-7 décembre 2001

RAPPORT DU CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-TROISIÈME SESSION

(14-16 novembre 2000)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-2	2
Chapitre		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE	3-17	2
II. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS.....	18-25	4
A. Rapport du Commissaire aux comptes, rapport financier et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1998-1999	19	4
B. Situation financière de l'ONUDI, y compris les arriérés de contributions	20	4
C. Solde inutilisé des crédits ouverts au titre des exercices 1992-1993 et 1996-1997	21	4
D. Règlement financier.....	22	4
E. Passage à un système fondé sur une monnaie unique.....	23	4
F. Cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005	24	4
G. Mobilisation de ressources financières.....	25	4
III. PROGRAMMES INTÉGRÉS.....	26	4
IV. REPRÉSENTATION HORS SIÈGE	27	5
V. ACTIVITÉS À TITRE DE FORUM MONDIAL.....	28	5
VI. ACTIVITÉS DE L'ONUDI AU TITRE DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL.....	29	5
VII. ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT	30	5

V.00-59610

Distr.: 19 décembre 2000

TABLES DES MATIÈRES (suite)

Chapitre	Paragraphes	Page
VIII. ACTIVITÉS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION	31	5
IX. QUESTIONS RELATIVES AUX ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES, NON GOUVERNEMENTALES, GOUVERNEMENTALES ET AUTRES	32	5
X. PRÉPARATIFS DE LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE.....	33	5
XI. ORDRE DU JOUR PROVISoire ET DATE DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION	34	5
XII. ADOPTION DU RAPPORT.....	35	6
XIII. CLÔTURE DE LA SESSION.....	36	6
Annexes		
I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA VINGT-TROISIÈME SESSION		7
II. DOCUMENTS PRÉSENTÉS AU CONSEIL À SA VINGT-TROISIÈME SESSION		13

Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa vingt-troisième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Les comptes rendus analytiques des séances du Conseil (IDB.23/SR.1 à 5), où sont reflétées en détail les délibérations, font partie intégrante du présent rapport.

2. La décision ci-après, qui figure à l'annexe I, appelle une décision de la Conférence générale à sa neuvième session:

IDB.23/Dec.5 Cadre de programmation à moyen terme, 2000-2005

I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

3. La vingt-troisième session du Conseil du développement industriel s'est tenue au Siège de l'ONUDI au Centre international de Vienne, du 14 au 16 novembre 2000 (5 séances plénières – voir IDB.23/SR.1 à 5).

Participation

4. Les 53 membres du Conseil étaient représentés à la session: Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire,

Croatie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Koweït, Lesotho, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Uruguay.

5. Les 42 États Membres ci-après de l'ONUDI ont également participé à la session: Afrique du Sud, Angola, Azerbaïdjan, Barbade, Bolivie, Brésil, Cameroun, Cap-Vert, Danemark, Émirats arabes unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Haïti, Hongrie, Iraq, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Lituanie, Malaisie, Malte, Namibie, Nicaragua, Oman, Ouzbékistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

6. Le Saint-Siège a participé en qualité d'observateur.

7. La Commission européenne a également participé en qualité d'observateur.

8. Les organes et organismes ci-après des Nations Unies étaient représentés: Centre du commerce international CNUCED/Organisation mondiale du

commerce, Commission économique pour l'Europe, Corps commun d'inspection, Office des Nations Unies à Vienne, Programme des Nations Unies pour le développement.

9. Les institutions spécialisées des Nations Unies dont les noms suivent étaient représentées: Agence internationale de l'énergie atomique et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

10. Les autres organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées: Institut international du froid, Organisation de l'unité africaine et Organisation internationale pour les migrations.

11. Étaient représentées les organisations non gouvernementales ci-après: Association des anciens experts en développement industriel des Nations Unies, Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Centre d'appui au développement alimentaire, Confédération internationale des syndicats libres, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Institut supérieur de gestion, Mountain Unlimited, Organisation internationale de normalisation et Union européenne de relations publiques.

Ouverture de la session

12. La vingt-troisième session du Conseil du développement industriel a été déclarée ouverte par son Président, M. A. Ortiz (Espagne).

Bureau de la session

13. Le Bureau de la vingt-troisième session était composé des membres qui avaient été élus au début de la première session ordinaire de 2000, à savoir notamment: M. A. Kermashah (République islamique d'Iran), M. F. A. Urruela Prado (Guatemala), M. M. Nobile (Croatie), Vice-Présidents, et M. A. Laassel (Maroc), Rapporteur.

Ordre du jour de la session

14. Le Conseil a adopté l'ordre du jour modifié suivant (voir compte rendu analytique IDB.23/SR.1, par. 6 à 8):

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration du Directeur général.
3. Rapport du Comité des programmes et des budgets:

- a) Rapport du Commissaire aux comptes, rapport financier et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1998-1999;
- b) Situation financière de l'ONUDI, y compris les arriérés de contributions;
- c) Solde inutilisé des crédits ouverts au titre des exercices 1992-1993 et 1996-1997;
- d) Règlement financier;
- e) Passage à un système fondé sur une monnaie unique;
- f) Cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005;
- g) Mobilisation de ressources financières.

4. Programmes intégrés.
5. Représentation hors Siège.
6. Activités à titre de forum mondial.
7. Activités de l'ONUDI au titre du Fonds pour l'environnement mondial.
8. Activités opérationnelles de développement.
9. Futur centre international pour le développement industriel durable.
10. Activités du Corps commun d'inspection.
11. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
12. Préparatifs de la neuvième session de la Conférence générale.
13. Ordre du jour provisoire et date de la vingt-quatrième session.
14. Adoption du rapport.
15. Clôture de la session.

15. Lors de l'adoption de l'ordre du jour, le Conseil a décidé de ne pas examiner le point 9 (Futur centre international pour le développement industriel durable) en séance plénière mais de simplement prendre note des

informations communiquées par le Secrétariat à ce sujet (IDB.23/SR.1, par. 9 et 10).

16. Le Conseil a adopté une proposition du Président visant à assurer une utilisation maximale des ressources disponibles en matière de services de conférence (voir annexe I, décision IDB.23/Dec.1, IDB.23/SR.1, par. 4 et 5).

17. Le Conseil a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles pour faciliter la rédaction des décisions et a chargé les Vice-Présidents MM. Nobile (Croatie) et Urruela Prado (Guatemala) de les présider (voir IDB.23/SR.2, par. 1 à 4).

II. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS

18. Le Conseil a décidé d'examiner simultanément les alinéas a) à g) du point 3. Le débat sur ces alinéas est résumé dans le compte rendu analytique IDB.23/SR.1, paragraphes 40 à 67. Le Conseil était saisi du rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa seizième session (IDB.23/2) ainsi que des documents mentionnés dans les sections A à G ci-dessous.

A. Rapport du Commissaire aux comptes, rapport financier et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1998-1999

19. Le Conseil était saisi du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 1998-1999 terminé le 31 décembre 1999 (IDB.23/3 et Corr.1) ainsi que des observations du Directeur général sur ce rapport (IDB.23/7 et Corr.1) et du rapport financier présenté par ce dernier pour l'exercice biennal 1998-1999 (IDB.23/6). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.23/L.2) et a adopté la décision IDB.23/Dec.2 (voir annexe I).

B. Situation financière de l'ONUDI, y compris les arriérés de contributions

20. Le Conseil était saisi d'un document de séance sur la situation financière de l'ONUDI, y compris les arriérés de contributions (IDB.23/CRP.1), présenté par le Secrétariat. Sur la proposition du Président, il a pris note des informations communiquées par le Secrétariat (IDB.23/SR.5, par. 5 et 6).

C. Solde inutilisé des crédits ouverts au titre des exercices 1992-1993 et 1996-1997

21. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le solde inutilisé des crédits ouverts au titre des exercices 1992-1993 et 1996-1997 (IDB.23/5, chap. III). Sur la proposition du Président, il a pris note des informations communiquées par le Secrétariat (IDB.23/SR.5, par. 7 et 8).

D. Règlement financier

22. Le Conseil était saisi du rapport (IDB.23/8) de la Présidente du Groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au règlement financier, S. E. M^{me} I. Freudenschuss-Reichl (Autriche). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.23/L.3) et a adopté la décision IDB.23/Dec.3 (voir annexe I).

E. Passage à un système fondé sur une monnaie unique

23. Le Conseil était saisi d'une note du Directeur général relative aux consultations engagées avec les États Membres concernant la désignation des principaux objets de dépense (IDB.23/15 et Add.1). Il a examiné un projet de décision sur la désignation des principaux objets de dépense présenté par le Président (IDB.23/L.7) et a adopté la décision IDB.23/Dec.4 (voir annexe I).

F. Cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005

24. Le Conseil était saisi des propositions du Directeur général relatives au cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005 (IDB.23/4). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.23/L.4) et a adopté la décision IDB.23/Dec.5 (voir annexe I).

G. Mobilisation de ressources financières

25. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières (IDB.23/5). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.23/L.5) et a adopté la décision IDB.23/Dec.6 (voir annexe I).

III. PROGRAMMES INTÉGRÉS

26. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général concernant les consultations tenues avec les États Membres sur les programmes intégrés et la représentation hors Siège (IDB.23/18) ainsi que d'un document de séance sur la question présenté par le Secrétariat (IDB.23/CRP.5). Le débat sur le point 4 est résumé dans les comptes rendus analytiques

IDB.23/SR.1, paragraphes 68 à 72, IDB.23/SR.2, paragraphes 5 à 42, et IDB.23/SR.3, paragraphes 1 à 12. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.23/L.9) et a adopté la décision IDB.23/Dec.7 (voir annexe I).

IV. REPRÉSENTATION HORS SIÈGE

27. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la représentation hors Siège (IDB.23/10) ainsi que d'un rapport du Directeur général concernant les consultations tenues avec les États Membres sur les programmes intégrés et la représentation hors Siège (IDB.23/18). Le débat sur le point 5 est résumé dans les comptes rendus analytiques IDB.23/SR.2, paragraphes 43 à 81, et IDB.23/SR.3, paragraphes 1 à 12. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.23/L.10) et a adopté la décision IDB.23/Dec.8 (voir annexe I).

V. ACTIVITÉS À TITRE DE FORUM MONDIAL

28. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les activités à titre de forum mondial (IDB.23/9) et d'un document de séance sur la question présenté par le Secrétariat (IDB.23/CRP.7). Le débat sur le point 6 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.23/SR.3, paragraphes 13 à 60 et 75 à 84. Le Conseil a examiné deux projets de décision présentés par le Président, l'un sur les activités à titre de forum mondial (IDB.23/L.11), et l'autre sur la participation de l'ONUDI à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA-III) (IDB.23/L.12) et a adopté les décisions IDB.23/Dec.9 et IDB.23/Dec.10 respectivement (voir annexe I).

VI. ACTIVITÉS DE L'ONUDI AU TITRE DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

29. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les activités de l'ONUDI au titre du Fonds pour l'environnement mondial (IDB.23/11). Le débat sur le point 7 est résumé dans les comptes rendus analytiques IDB.23/SR.3, paragraphes 85 à 95, et IDB.23/SR.4, paragraphes 1 à 19. Le Conseil a examiné un projet de décision sur les changements climatiques et l'environnement présenté par le Président (IDB.23/L.13) et a adopté la décision IDB.23/Dec.11 (voir annexe I).

VII. ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT

30. Le Conseil était saisi d'un rapport intérimaire du Directeur général sur les activités opérationnelles de développement (IDB.23/14). Le débat sur le point 8 est

résumé dans les comptes rendus analytiques IDB.23/SR.1, paragraphe 73, et IDB.23/SR.4, paragraphes 20 à 33. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.23/L.6) et a adopté la décision IDB.23/Dec.12 (voir annexe I).

VIII. ACTIVITÉS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

31. Le Conseil était saisi d'un rapport du Secrétariat sur la suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection (IDB.23/12 et Add.1) et d'un rapport de ce dernier sur la suite donnée par l'ONUDI à ses rapports et recommandations (IDB.23/16). Le débat sur le point 10 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.23/SR.3, paragraphes 61 à 74. La question sera examinée à la vingt-quatrième session du Conseil.

IX. QUESTIONS RELATIVES AUX ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES, NON GOUVERNEMENTALES, GOUVERNEMENTALES ET AUTRES

32. Le débat sur le point 11 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.23/SR.4, paragraphe 35. Sur la proposition du Président, le Conseil a pris note des informations communiquées par le Secrétariat (IDB.23/SR.4, par. 36).

X. PRÉPARATIFS DE LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

33. Le Conseil était saisi d'un document de séance contenant une note du Secrétariat relative à l'établissement de l'ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Conférence générale (IDB.23/CRP.3). Le débat sur le point 12 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.23/SR.4, paragraphes 37 à 39. Sur la proposition du Président, le Conseil a pris note des informations communiquées par le Secrétariat (IDB.23/SR.4, par. 40 et 41).

XI. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION

34. Le Conseil était saisi d'un document de séance contenant une note du Directeur général relative à l'ordre du jour provisoire et à la date de la vingt-quatrième session (IDB.23/CRP.2) ainsi que d'un document de séance contenant une note du Secrétariat relative au mandat de l'actuel Directeur général et à la procédure pour les candidatures et la nomination au poste de Directeur général (IDB.23/CRP.4). Le débat sur le point 13 est résumé dans le compte rendu analytique IDB.23/SR.4, paragraphes 42 et 43. Le

Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.23/L.8). Suite à une déclaration du Vice-Président F. Urruela Prado (Guatemala), le Conseil a chargé les groupes régionaux de mettre au point l'ordre du jour de la vingt-quatrième session (voir compte rendu analytique IDB.23/SR.5, par. 40 à 45), étant entendu qu'il acceptait les dates proposées dans le document IDB.23/L.8 (19-22 juin 2001).

XII. ADOPTION DU RAPPORT

35. Le Conseil a examiné le projet de rapport (IDB.23/L.1) et l'a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé de la mise au point finale (voir compte rendu analytique IDB.23/SR.5, par. 46 à 48).

XIII. CLÔTURE DE LA SESSION

36. Le 16 novembre 2000, à 13 h 10, le Conseil a clos sa vingt-troisième session.

Annexe I

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA VINGT-TROISIÈME SESSION

<i>Décision n°</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
IDB.23/Dec.1	Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence (IDB.23/SR.1, par. 4 et 5)	8
IDB.23/Dec.2	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport financier et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1998-1999 (IDB.23/SR.5, par. 3 et 4)	8
IDB.23/Dec.3	Règlement financier (IDB.23/SR.5, par. 9 et 10)	8
IDB.23/Dec.4	Désignation des principaux objets de dépense (IDB.23/SR.5, par. 11 et 12)	9
IDB.23/Dec.5	Cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005 (IDB.23/SR.5, par. 13 et 14)	9
IDB.23/Dec.6	Mobilisation de ressources financières (IDB.23/SR.5, par. 15 et 16)	9
IDB.23/Dec.7	Programmes intégrés (IDB.23/SR.5, par. 17 à 24)	10
IDB.23/Dec.8	Représentation hors Siège (IDB.23/SR.5, par. 25 et 26)	10
IDB.23/Dec.9	Activités à titre de forum mondial (IDB.23/SR.5, par. 27 à 30)	10
IDB.23/Dec.10	Participation de l'ONUDI à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA-III) (IDB.23/SR.5, par. 31 à 34)	11
IDB.23/Dec.11	Changements climatiques et environnement (IDB.23/SR.5, par. 36 et 37)	12
IDB.23/Dec.12	Activités opérationnelles de développement (IDB.23/SR.5, par. 38 et 39)	13
	Ordre du jour provisoire et date de la vingt-quatrième session (IDB.23/SR.5, par. 40 à 45)	13

IDB.23/Dec.1 UTILISATION DES RESSOURCES DISPONIBLES EN MATIÈRE DE SERVICES DE CONFÉRENCE

Le Conseil du développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 32 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa vingt-troisième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

*1^{re} séance plénière
14 novembre 2000*

IDB.23/Dec.2 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note avec satisfaction du rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999 (IDB.23/3);

b) A pris note également des observations du Directeur général (IDB.23/7);

c) A prié le Directeur général de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le recouvrement des sommes à recevoir par l'Organisation, y compris d'engager des poursuites contre les débiteurs, comme indiqué au paragraphe 45 du rapport du Commissaire aux comptes;

d) A prié le Directeur général de mettre en place des procédures visant à assurer un suivi systématique des sommes à recevoir et de limiter les tâches administratives qui y sont liées;

e) A prié le Directeur général de mener une étude actuarielle pour déterminer les incidences financières de l'assurance-maladie après la cessation de service et de faire rapport sur la question à la prochaine session du Comité des programmes et des budgets;

f) A prié le Directeur général d'accorder toute l'attention nécessaire à l'efficacité des Services financiers;

g) A prié le Directeur général de lui rendre compte, à sa vingt-quatrième session, de la mise en œuvre de ces mesures.

*5^e séance plénière
16 novembre 2000*

IDB.23/Dec.3 RÈGLEMENT FINANCIER

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du rapport intérimaire de la Présidente du Groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au règlement financier (IDB.23/8-PBC.16/10);

b) A encouragé le Groupe de travail intersessions à poursuivre ses délibérations en vue de présenter des propositions d'amendements au règlement financier au Comité des programmes et des budgets à sa dix-septième session.

*5^e séance plénière
16 novembre 2000*

IDB.23/Dec.4 DÉSIGNATION DES PRINCIPAUX OBJETS DE DÉPENSE

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note de la conclusion 2000/4 adoptée par le Comité des programmes et des budgets suite à l'examen du document PBC.16/9;

b) A pris note également des informations communiquées par le Directeur général sur la désignation des principaux objets de dépense (IDB.23/15 et Add.1);

c) A autorisé le Directeur général à appliquer la nouvelle désignation des principaux objets de dépense, figurant dans le document IDB.23/15, aux projets de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2002-2003 et les exercices biennaux ultérieurs.

*5^e séance plénière
16 novembre 2000*

IDB.23/Dec.5 CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2002-2005

Le Conseil du développement industriel:

a) A rappelé la décision GC.6/Dec.20 de la Conférence générale;

b) A recommandé à la Conférence générale de prendre note de l'approche définie dans le cadre de programmation à moyen terme, en tenant compte de l'orientation générale énoncée dans le document IDB.23/4-PBC.16/5 ainsi que des observations que les États Membres ont formulées à la seizième session du Comité des programmes et des budgets et à la vingt-troisième session du Conseil.

*5^e séance plénière
16 novembre 2000*

IDB.23/Dec.6 MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.23/5-PBC.16/6;
- b) A décidé d'habiliter le Directeur général à approuver les projets à financer au titre du Fonds de développement industriel en 2001 et 2002, eu égard aux informations figurant au chapitre premier du document susmentionné;
- c) A encouragé les États Membres et les autres bailleurs de fonds à verser des contributions à l'ONUDI et plus particulièrement au Fonds de développement industriel ou à accroître les contributions volontaires qu'ils leur versent;
- d) A encouragé également tous les bailleurs de fonds à envisager de verser des fonds programmables afin tout particulièrement que l'ONUDI puisse exécuter les programmes intégrés de manière coordonnée et obtenir les synergies et le haut degré d'efficacité associés au concept de programme intégré;
- e) A encouragé en outre tous les États Membres à faciliter l'accès aux fonds obtenus auprès de bailleurs d'aide bilatérale afin de financer l'exécution d'éléments de programmes intégrés correspondant aux priorités établies en matière de coopération bilatérale;
- f) A encouragé les gouvernements des pays récipiendaires à partager plus activement avec l'ONUDI la responsabilité de mobilisation, auprès des bailleurs avec lesquels ils sont en relation, de fonds destinés à financer les programmes intégrés élaborés conjointement et d'autres activités prioritaires.

*5^e séance plénière
16 novembre 2000*

IDB.23/Dec.7 PROGRAMMES INTÉGRÉS

Le Conseil du développement industriel:

- a) A rappelé la décision IDB.17/Dec.2 relative au Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI;
- b) S'est félicité de l'accroissement des fonds mobilisés en 1999 pour les activités de coopération technique;
- c) Conscient du fait que les programmes intégrés ne sont pas statiques, a considéré que tout ajustement d'un programme ne devrait intervenir qu'après consultations entre le Secrétariat et le pays récipiendaire concerné, de façon à garantir une utilisation optimale et efficace des ressources dont dispose l'Organisation;
- d) A encouragé tous les États Membres, y compris les donateurs, à fournir des ressources en quantités suffisantes de manière à permettre une exécution efficace des programmes intégrés;
- e) A prié le Directeur général de lui faire rapport, à sa vingt-quatrième session, de l'état d'exécution des programmes intégrés ainsi que de la situation générale concernant la mobilisation de fonds.

*5^e séance plénière
16 novembre 2000*

IDB.23/Dec.8 REPRÉSENTATION HORS SIÈGE

Le Conseil du développement industriel:

- a) A rappelé les dispositions du Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI qui prévoyaient une véritable décentralisation des activités et le renforcement de la représentation hors Siège et a noté que la véritable décentralisation n'est pas encore totalement achevée;
- b) A prié le Secrétariat, agissant en consultation avec les États Membres, de fournir une analyse circonstanciée de la situation actuelle des bureaux extérieurs et de leur participation à la réalisation des activités de coopération technique, en vue de renforcer leur efficacité, et de communiquer le résultat de l'analyse aux États Membres, pour examen complémentaire;
- c) A prié par ailleurs le Directeur général de communiquer des informations plus détaillées sur la manière dont le Secrétariat envisage la véritable

décentralisation, de façon à poursuivre les consultations avec les États Membres, et de lui faire rapport à ce sujet à sa vingt-quatrième session.

*5^e séance plénière
16 novembre 2000*

IDB.23/Dec.9 ACTIVITÉS À TITRE DE FORUM MONDIAL

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations communiquées dans le document IDB.23/9;

b) A rappelé les grandes orientations définies dans le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI, en particulier la continuité des fonctions en tant que forum mondial;

c) A souligné l'importance que revêtent des activités à titre de forum mondial pertinentes et bien ciblées, pour soutenir les activités de coopération technique de l'ONUDI et aider cette Organisation à contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

d) A prié le Directeur général de tenir les États Membres informés dans le détail et par avance des activités prévues mentionnées dans le document IDB.23/9.

*5^e séance plénière
16 novembre 2000*

IDB.23/Dec.10 PARTICIPATION DE L'ONUDI À LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA-III)

Le Conseil du développement industriel:

a) A constaté que la globalisation en cours risque de marginaliser un certain nombre de pays en développement;

b) Était convaincu que le développement industriel durable peut contribuer à la réalisation, notamment, de l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire, à savoir réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême;

c) A réaffirmé la nécessité pour l'ONUDI d'accorder une place centrale à la réduction de la

pauvreté par le développement des capacités de production du secteur agro-industriel et du secteur manufacturier, afin d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à s'industrialiser et d'encourager une croissance industrielle induite;

d) Était conscient qu'il faut s'attaquer aux contraintes qui pèsent sur l'offre, notamment dans les pays les moins avancés et, à cette fin, promouvoir le développement de microentreprises et de petites et moyennes entreprises compétitives, ce qui pourrait grandement contribuer à la création d'emplois, à l'allègement de la pauvreté et à l'intégration à l'économie mondiale;

e) A souligné qu'il faut que l'ONUDI contribue, par un apport tangible et ciblé, à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, notamment pour ce qui touche le thème intitulé Développement et renforcement des capacités de production dans les pays les moins avancés, et a invité le Directeur général à tenir les États Membres informés des activités que l'ONUDI mènera à cet égard;

f) A prié par conséquent l'ONUDI de continuer de faire une place spéciale aux pays les moins avancés, en particulier ceux d'Afrique, tout en préservant son caractère universel conformément au Plan de travail et, en agissant de concert avec les autres institutions internationales compétentes, d'aider ces pays à s'intégrer progressivement à l'économie mondiale grâce à l'amélioration de leur compétitivité, à l'accroissement de leur capacité de production, à la promotion de l'innovation et à l'élévation des revenus par une industrialisation adaptée au développement durable, cela allant de pair avec des programmes d'aide multilatérale et bilatérale visant à renforcer les capacités de production et d'exportation de ces pays;

g) A invité l'ONUDI à participer activement, dans les domaines relevant de sa compétence, au débat international sur le développement et à resserrer ses liens de coopération avec d'autres organisations et institutions compétentes, et a prié le Directeur général de tenir les États Membres au courant des progrès accomplis dans cette voie.

*5^e séance plénière
16 novembre 2000*

IDB.23/Dec.11 CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENT

Le Conseil du développement industriel:

a) Était conscient de la grave menace que le réchauffement de la planète peut faire peser sur le système climatique et, partant, sur le développement durable;

b) A rappelé les résolutions GC.8/Res.3 sur le développement industriel durable et GC.8/Res.2 sur le Fonds pour l'environnement mondial;

c) Était désireux de permettre à tous les pays de bénéficier des efforts de coopération internationale entrepris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto;

d) Était conscient du mandat confié à la Commission du développement durable par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session extraordinaire de 1997 consacrée à l'examen quinquennal des engagements pris à Rio, afin que ladite Commission, à sa neuvième session, s'efforce d'assurer un avenir énergétique viable pour tous;

e) A constaté que les interventions de politique générale ayant trait à la gestion durable de l'énergie peuvent apporter d'importantes contributions au bien-être économique et social et à la protection de l'environnement aux niveaux local, régional et mondial;

f) Était résolu à tirer parti du processus mondial engagé dans le cadre de la Commission du développement durable en vue de renforcer la volonté politique nécessaire pour promouvoir une gestion durable de l'énergie;

g) S'est félicité des consultations des plus utiles menées les 24 octobre 2000 et 13 novembre 2000 avec les États Membres sur le rôle éventuel revenant à l'ONUDI dans le cadre du régime du Protocole de Kyoto ainsi que sur les questions d'environnement en général;

h) A reconnu et soutenu le rôle que l'ONUDI peut jouer en vue de renforcer les capacités et de faciliter le transfert de technologie dans les pays visés par des programmes en vue de contribuer à l'exécution intégrale des obligations prévues au titre de la Convention-cadre des Nations Unies et à la réalisation rapide des buts et objectifs énoncés dans le Protocole de Kyoto;

i) A encouragé l'ONUDI à continuer d'étoffer et de partager de façon concrète ses compétences pertinentes en étroite coopération avec d'autres institutions et les États Membres;

j) A encouragé l'ONUDI à contribuer activement, dans le cadre de l'équipe spéciale interorganisations sur l'énergie, à la préparation des négociations mondiales sur l'énergie qui auront lieu à la neuvième session de la Commission du développement durable;

k) A prié l'ONUDI d'élaborer, dans le cadre de son mandat et en prévision de la neuvième session de la Commission du développement durable, des propositions concrètes concernant son rôle éventuel dans la suite à donner à ladite session, de procéder à des consultations avec les États Membres et d'engager, en temps voulu, des concertations avec d'autres organismes compétents des Nations Unies sur les actions complémentaires à entreprendre;

l) A noté le rôle de l'énergie dans le développement industriel durable et ses liens avec l'allègement de la pauvreté et a prié le Directeur général d'élaborer, dans le cadre du mandat de l'ONUDI, une stratégie appropriée afin de développer le rôle de l'Organisation dans la promotion de sources d'énergie renouvelables dans les pays en développement, en coopération avec les organisations internationales compétentes;

m) A encouragé l'ONUDI à poursuivre ses travaux pertinents dans le domaine des polluants organiques persistants (POP);

n) A prié le Directeur général de faire rapport sur l'application de la présente décision à sa vingt-quatrième session.

*5^e séance plénière
16 novembre 2000*

IDB.23/Dec.12 ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil du développement industriel:

a) A rappelé la résolution 53/192 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui prie notamment les institutions spécialisées de présenter chaque année à leurs organes directeurs respectifs un rapport d'activité sur les mesures prises et envisagées pour donner effet à cette résolution et aux autres résolutions sur la question;

b) A pris note des informations communiquées dans le rapport intérimaire du Directeur général (IDB.23/14), y compris celles fournies dans les autres documents indiqués au paragraphe 2 dudit rapport;

c) A prié le Directeur général, dans le souci de réduire les doubles emplois, de fournir les informations demandées dans la résolution 53/192 exclusivement dans les rapports annuels futurs de l'Organisation.

*5^e séance plénière
16 novembre 2000*

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION

(Projet de décision présenté par le Président dans le document IDB.23/L.8)

Le Conseil du développement industriel:

a) Prend acte des informations figurant dans le document IDB.23/CRP.2;

b) Décide d'adopter l'ordre du jour provisoire ci-après pour sa vingt-quatrième session:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2000.
5. Rapport du Comité des programmes et des budgets:
 - a) Rapport financier intérimaire et rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2000-2001;
 - b) Programme et budgets, 2002-2003;
 - c) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire;
 - d) Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2002-2003;
 - e) Financement des programmes de l'ONUDI, y compris les nouvelles initiatives de mobilisation de fonds;
 - f) Règlement financier;
 - g) Introduction de l'euro;

h) Suite à donner au rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice biennal 1998-1999;

i) Nomination d'un commissaire aux comptes.

6. La dimension régionale:

- a) Afrique;
- b) Région arabe;
- c) Asie et Pacifique;
- d) Europe et nouveaux États indépendants;
- e) Amérique latine et Caraïbes.

7. Industrialisation des pays les moins avancés.

8. Programmes intégrés.

9. Activités de l'ONUDI au titre du Fonds pour l'environnement mondial.

10. Prévisions technologiques.

11. Le rôle de l'ONUDI dans la réalisation des objectifs internationaux en matière de développement.

12. Activités à titre de forum mondial.

13. Représentation hors Siège.

14. Bureaux de promotion des investissements et de la technologie.

15. Questions administratives.

16. Activités du Corps commun d'inspection.

17. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.

18. Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général.

19. Préparatifs de la neuvième session de la Conférence générale.

20. Ordre du jour provisoire et date de la vingt-cinquième session.

21. Adoption du rapport.

22. Clôture de la session.

Annexe II

DOCUMENTS PRÉSENTÉS AU CONSEIL À SA VINGT-TROISIÈME SESSION

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.23/1/Rev.1	2	Ordre du jour
IDB.23/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
IDB.23/2	3	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa seizième session (4 et 5 septembre 2000)
IDB.23/3 et Corr.1	3 a)	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport financier et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1998-1999. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 1998-1999 terminé le 31 décembre 1999
IDB.23/4	3 f)	Cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005. Propositions du Directeur général
IDB.23/5	3 c), g)	Mobilisation de ressources financières. Solde inutilisé des crédits ouverts au titre des exercices 1992-1993 et 1996-1997. Rapport du Directeur général
IDB.23/6	3 a)	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport financier et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1998-1999. Rapport du Directeur général
IDB.23/7 et Corr.1	3 a)	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport financier et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1998-1999. Observations du Directeur général sur le rapport du Commissaire aux comptes
IDB.23/8	3 d)	Règlement financier. Groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au règlement financier. Rapport de la Présidente, S. E. M ^{me} I. Freudenschuss-Reichl (Autriche)
IDB.23/9	6	Activités à titre de forum mondial. Rapport du Directeur général
IDB.23/10	5	Représentation hors Siège. Rapport du Directeur général
IDB.23/11	7	Activités de l'ONUDI au titre du Fonds pour l'environnement mondial. Rapport du Directeur général
IDB.23/12 et Add.1	10	Activités du Corps commun d'inspection. Suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection. Rapport du Secrétariat
IDB.23/13 et Add.1	9	Futur centre international pour le développement industriel durable. Rapport du Directeur général
IDB.23/14	8	Activités opérationnelles de développement. Rapport intérimaire du Directeur général

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.23/15 et Add.1	3 e)	Passage à un système fondé sur une monnaie unique. Consultations engagées avec les États Membres concernant la désignation des principaux objets de dépense. Note du Directeur général
IDB.23/16	10	Activités du Corps commun d'inspection. Suite donnée par l'ONUDI aux rapports et recommandations du Corps commun d'inspection. Rapport du Corps commun d'inspection
IDB.23/17/Rev.1	-	Liste des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat
IDB.23/18	4, 5	Programmes intégrés. Représentation hors Siège. Consultations avec les États Membres. Rapport du Directeur général
* * * * *		
IDB.23/CRP.1	3 b)	Financial situation of UNIDO, including arrears. Note by the Secretariat
IDB.23/CRP.2	13	Provisional agenda and date of the twenty-fourth session. Note by the Director-General
IDB.23/CRP.3	12	Preparations for the ninth session of the General Conference. Preparation of the provisional agenda for the ninth session of the General Conference. Note by the Secretariat
IDB.23/CRP.4	13	Ordre du jour provisoire et date de la vingt-quatrième session. Mandat de l'actuel Directeur général et procédure à suivre pour les candidatures et la nomination au poste de Directeur général. Note du Secrétariat
IDB.23/CRP.5	4	Integrated programmes. Note by the Secretariat
IDB.23/CRP.6	2	List of documents
IDB.23/CRP.7	6	Global forum activities. Focusing UNIDO interventions. Note by the Secretariat
IDB.23/CRP.8	-	Liste des participants